# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 JUIN 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 26 JUIN 1849


AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou accorder aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille que M. E. Duverger, notre teneur de livres, et M. E. Morton Clark et De La Neuville.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRÈS.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.
DEUXIÈME DISTRICT:
CHARLES M. CONRAD.

## M. DECLOUET ET SES DÉTRACTEURS.

A peine la Convention de Bâton Rouge avait-elle investi M. Declouet de la première candidature de l'État, que cet honorable citoyen s'est vu en butte aux attaques de la calomnie. [illegible]

[illegible]

Ce discours de notre candidat n'a pas besoin de commentaires. Nous le soumettons purement et simplement à ses amis et à ses adversaires.

Le comité connu depuis long-temps sous le nom de "Comité de la crevasse" s'est réuni hier au bureau du Maire. La majorité était absente, mais les quelques membres qui se trouvaient rassemblés ont voulu délibérer quand même. On a lu une lettre de M. Sauvé, en réponse à une communication du maire. M. Sauvé déclare qu'il ne se croit pas autorisé à adresser un appel aux planteurs de Jefferson, il vaut mieux que le maire s'adresse directement à ceux ci et les engage à construire une levée en deçà de l'ouvrage de pieux. M. C. LeBreton, syndic de la paroisse Jefferson, qui se trouvait présent, a observé que le manuat du jury de police était expiré et que les nouvelles élections n'avait pas encore eu lieu. Il convoquera cependant à tout hasard l'ancien jury. M. Surgi a donné ensuite des renseignements positifs sur l'état des travaux qui viennent d'être achevés par ses soins et ceux de M. Dunbar. Ces travaux sont évidemment minés par le courant, mais il travaille à les consolider. Il serait prudent cependant d'élever une chaussée le long de Felicité-Road afin de protéger la ville contre les dangers de l'inondation, dans le cas où une nouvelle crevasse viendrait à se déclarer, ce qui n'est pas absolument impossible.

Il a été résolu qu'un rapport serait soumis ce soir aux Conseils de la 1re et de la 2e Municipalités, puis le comité s'est ajourné.

Canada.—Une dépêche télégraphique transmise de Montréal, annonce qu'un mouvement s'est préparé dans cette ville. Le gouvernement a déclaré qu'il agirait avec vigueur, et qu'au besoin il disperserait les rassemblemens séditieux à l'aide de la mitraille.

La Violette.—Les éditeurs de cette charmante publication nous ont remis hier soir un exemplaire de leur quatrième numéro qui sera distribué ce matin aux abonnés. La livraison que nous avons sous les yeux offre une attrayante variété de nouvelles signées des noms les plus populaires de la littérature française. Nous avons remarqué entre autres un intéressant épisode tiré d'un roman que publie en ce moment M. Alexandre Dumas. Une bluette due à la plume de M. E. Duverger et intitulée *Le Requiem de Mozart* est écrite avec verve et sera lue avec plaisir. La partie musicale n'a pas été négligée. Elle se compose de deux romances de M. Chassaignac: *Croyez-vous qu'il reviennel* grâce une mélodie composée expressément pour la *Violette*, et *Dis-moi*, rêverie dont l'éclatant succès est encore présent à la mémoire de tous les dilettanti.

Français prenez garde a vous!—Sous ce titre, M. Amédée Bouis, un de nos compatriotes, vient de publier à Paris une brochure pleine d'intérêt sur la situation de la France vis-à-vis des autres puissances de l'Europe. Cet opuscule, infiniment supérieur à tous ceux du même auteur qui l'ont précédé, porte des traces évidentes du progrès qui se révèle chaque jour dans le talent du jeune écrivain. On s'aperçoit vite que M. Bouis a beaucoup lu et beaucoup retenu; il a une surabondance de mémoire qui gêne les libres allures de sa plume, mais ce léger défaut est plus que compensé par l'énergie de l'expression et l'attrayante rapidité du récit. Le style de l'auteur, naguère encore surchargé d'ornemens, a beaucoup gagné sous le rapport de la simplicité, et cette amélioration de la forme, loin de nuire à la pensée, la dégage au contraire du vague des premières impressions et lui crée une forme originale. Lorsque M. Bouis cessera de refléter les auteurs qu'il lit, lorsqu'il voudra être lui-même, il arrivera, nous n'en doutons pas, à conquérir un rang distingué dans la littérature. Nous citons au hasard un passage de sa brochure:

"Citoyens français, amis, la coalition se forme! de l'union donc! C'est dans les grandes circonstances qu'il est important de diriger toutes les opinions, tous les vœux, tous les sentimens des vrais patriotes vers un seul et même but: l'intérêt général. Les lumières de chacun sont précieuses pour établir la liberté sur des bases solides, et pour persuader à tous les citoyens enfin, que lorsqu'on veut respecter les droits de l'humanité, il ne doit, il ne peut y avoir que les lois qui commandent! Vous tous qui aimez votre pays, ralliez-vous! On passe rapidement de l'esclavage à la liberté, mais on marche plus rapidement encore de la liberté à l'esclavage! Que le peuple, qui a dit ce mot sublime: "Nous avons trois mois de misère au service de la République," que ce peuple déclare qu'il ne fera pas la guerre à ses frères d'Italie.... Et qui oserait résister à l'opinion publique parlant au nom de la justice? Les lois suivent ce qu'il en coûte. Le 5 mai 1788, Louis XVI fit un de ces actes d'autorité, qui, lorsqu'ils ne sont pas soutenus par une grande fermeté de caractère, sont presque toujours funestes à leurs auteurs. Le 4 mai, deux lettres de cachet sont lancées, l'une contre Duval d'Eprémesnil, et l'autre contre Goisard de Montsabert, tous deux membres distingués du parlement de Paris. Aussitôt le parlement déclare qu'il met Duval, Goislard, Montsabert et tous les autres magistrats sous la sauvegarde de la loi, et envoie une députation à Versailles; il se déclare ensuite en permanence et attend le retour des députés. Tout à coup arrivent les gardes françaises ayant les sapeurs à leur tête; ils étaient suivis des gardes suisses. Le capitaine des gardes françaises se présente à la porte de la grand'chambre; on refuse d'ouvrir. Il menace de faire agir ses sapeurs: on ouvre; il lit un ordre du roi, et somme le maréchal de Biron de lui livrer Duval et Goislard. "Nous sommes tous Duval et Goislard, répond l'assemblée, la force seule pourra nous arracher d'ici."

C'est ainsi que devaient parler les représentans d'une grande nation: c'étaient les mêmes hommes qui, plus tard, dirigèrent vos quatorze armées héroïques, et le peuple héroïque [illegible] vertu suspect, recevait, au milieu de ses soldats, l'ordre, toujours obéi, d'aller devant un tribunal inflexible demander pardon au peuple.... et mourir....

Amis, ayez foi en vous-mêmes. Voyez l'Amérique! quelle confiance dans l'opinion publique!.... Nous citerons toujours avec orgueil cette réponse de nos concitoyens à un membre du congrès, éclairé demandant combien de [illegible] à l'Assemblée lorsque furent adoptées les résolutions qu'on lui présentait: "Plus que la salle des délibérations n'en pouvait contenir.— Et où se tenaient les autres? — Dans la rue. — Et combien y avait-il de petit nombres dans la rue? — Plus qu'il n'y a d'étoiles dans le firmament."

L'Amérique n'était certain que tous les citoyens de l'Union répondaient avec lui: "Plus qu'il n'y a d'étoiles dans le firmament."

Nécrologies.—Nous croyons devoir appeler l'attention des marguilliers sur la situation des cimetières de la rue St-Louis. Les eaux qui ont séjourné pendant plusieurs semaines ont creusé des inégalités dans le terrain. Il conviendrait d'employer quelques travailleurs pour faire disparaître de l'asile des morts les traces de la dernière inondation. Les familles pourront alors restaurer les monuments et s'occuper de ces soins touchans que l'invasion des eaux avait forcément interrompus.

MEXIQUE.

GRAVES SYMPTOMES DE DÉSUNION.

Les éditeurs de la *Patria* ont publié hier soir un supplément auquel nous empruntons les détails suivants:

Un journal de Matamoros, le *Bien Publico*, a publié le 18 de ce mois un singulier document. C'est un manifeste intitulé: "Déclaration d'indépendance des Sept États du Nord de la Sierra Madre." Ce manifeste a été rédigé en anglais, ce qui prouve qu'il émane de quelques uns de nos compatriotes qui ceux-ci, opiniâtres de leur naturel, ne désespèrent pas de fonder un jour leur fameuse république indépendante de la Sierra Madre.

Quoiqu'il en soit, la déclaration d'indépendance des Sept États susdits débute comme la nôtre. Les griefs sont articulés dans le même ordre et presque dans les mêmes termes. Les voici en quelques mots: 1o changement fréquent de gouvernements et oppression constante; 2o impôts onéreux; 3o tyrannie de l'armée; 4o absence de garanties pour l'exercice du culte; 5o vasselage du peuple qui, selon le gouvernement, n'est pas possesseur du territoire qu'il occupe; 6o négation du droit à l'instruction gratuite; 7o mépris des membres les plus vénérés des Sept États susdits; 8o insolence des gouvernans; 9o l'esclavage du fait dans la république lorsque l'esclavage y est interdit de droit.

Le manifeste ne porte aucune signature, mais il y est dit que les habitans de la Sierra Madre ont tiré l'épée du fourreau et qu'ils sont résolus à tout sacrifier pour renverser la tyrannie et rétablir l'empire du droit et de la justice.

Les autorités de Matamoros se sont justement alarmées à la vue de cette "déclaration d'indépendance" et ont fait immédiatement arrêter un docteur Millet qui appartient à l'ordre célèbre des *Ouls*.

Loterie de la Havane.—Les numéros suivants ont gagné les principaux lots dans le tirage du 15 courant:

Nos 21,819, $30,000; 27,861, $16,000; 36,128, $12,000; 10,661, $6,000; 2,433, $2,000; 22,975, $2,000; 26,20.., $2,000; 29,647, $2,000; 11,279, $1,000; 21,610, $1,000; 22,640, $1,000; 29,579, $1,000; 34,172, $1,000; 35,447, $1,000; 35,564, $1,000; 36,378, $1,000.

Les Récoltes.—Le *Concordia Intelligencer* annonce que les planteurs se plaignent généralement de l'état de leurs récoltes. Leurs plaintes, dit ce journal, ne sont malheureusement que trop fondées. La vallée du Mississipi ne produit que fort peu de coton cette année.

Le Mississipi.—La crue du fleuve a augmenté légèrement en face de Natchez. On attribue cette hausse à l'élévation extraordinaire des eaux du Missouri et de l'Arkansas.

Le choléra.—Le choléra augmente d'intensité à Philadelphie; il ne fait aucun progrès à New-York.

Le choléra a St-Louis.—Le choléra exerce d'effroyables ravages à St-Louis. Il y a eu dans cette ville, le 16 courant, soixante-quatorze décès dont soixante-un causés par le choléra, et le 17, quatre-vingt-cinq décès dont soixante-neuf occasionnés par la même maladie. Il y a eu dans la même ville, durant la semaine qui s'est terminée le 16 de ce mois, quatre cent quatre-vingt-douze morts dont quatre cent deux occasionnés par l'épidémie. En comparant le chiffre des populations, on verra que le choléra a sévi avec infiniment moins de rigueur parmi nous.

Le siècle des prodiges.—Les avis commerciaux de Liverpool du 9 courant, ont été reçus à Charleston le 19, et paraissaient dans les journaux de cette ville le lendemain!

M. Crittenden.—Il y a quelques jours on avait répandu à Louisville le bruit que M. Crittenden, gouverneur du Kentucky, venait de mourir à Frankfort. Les journaux ont démenti la prétendue nouvelle, mais ils ont annoncé en même temps que M. Crittenden avait été dangereusement malade. Il est maintenant en convalescence.

M. Cassius M. Clay.—Une de nos dépêches renfermait les détails de la rixe survenue au milieu d'un meeting, entre M. Turner et Cassius M. Clay, et annonçait la mort des deux adversaires. Les journaux du Kentucky que nous avons sous les yeux nous apprennent que M. Clay n'a pas succombé à sa blessure, qui est extrêmement grave, et que l'on a quelque espoir de le sauver. Quant à M. Turner, son état est à peu près désespéré.

Voilà comment les journaux expliquent l'origine de la lutte. M. Clay faisait un discours en faveur de l'émancipation lorsqu'une voix s'élevant de la foule lui cria qu'il mentait. M. Clay continua sa harangue mais en descendant de l'estrade, il interpella ceux qui l'entouraient pour savoir qui lui avait appliqué l'épithète de menteur. M. Turner se présenta et assuma la responsabilité de l'injure. M. Clay dégaina, et M. Turner en fit autant. On sait le résultat de la lutte.

Rixe.—Une de ces rixes déplorables qui s'engagent si souvent à Philadelphie, entre les différentes compagnies de pompiers, a encore ensanglanté les rues de cette ville dans la journée du 17 courant. On s'est battu avec acharnement de part et d'autre. Les membres des compagnies rivales étaient armées de couteaux, de pistolets et de carabines. Ils ont déployé dans l'attaque et dans la défense le bon ordre et la discipline qui caractérisent les opérations de troupes régulières. Il y a eu plusieurs charges désespérées, et la police, ayant voulu intervenir, a été si chaudement accueillie qu'elle a été obligée de battre précipitamment en retraite. Le combat a enfin cessé, mais il y avait sur le terrain un mort et environ vingt blessés.

### Chronique Locale.

1ère Cour de District.—Juge McHenry.—La Cour s'est occupée hier de l'affaire de Miguel (Nero, accusé de meurtre commis sur la personne de John Burns, le 27 février dernier, dans la 3e municipalité. Le prisonnier a été défendu par M. J. Schmidt, et l'accusation a été soutenue par l'avocat général. Les faits ont paru assez évidents pour que le jury rendit le verdict: "Coupable sans peine capitale."

—Le Grand Jury a siégé hier et a trouvé qu'il y avait lieu à poursuivre Martin Molloney, pour abus de confiance. On n'a pas oublié sans doute que cet accusé avait reçu de M. R. A. Hairu une somme de $2,500, avec ordre de la remettre au commis du steamer Oregon, devoir qu'il n'a pas rempli.

—Le jury a également trouvé qu'il y avait lieu à poursuivre Mme Galot, alias Elise Clément, accusée de faux. Nous avons déjà raconté cette affaire qui est encore présente à l'esprit de nos lecteurs.

Vol.—Une femme de couleur nommée Elodie a été arrêtée hier, dans la 1re Municipalité, sous accusation d'avoir volé, le 8 juin dernier, une somme de $30 appartenant à Chas. Prince. Le recorder Genois l'a envoyée devant la 1re Cour de District.

Geo. Keating a été envoyé hier par le recorder Baldwin par devant la 1re Cour du District, sous l'accusation d'avoir volé une installation de gaz à John McCarthy, demeurant encoignure Camp et Julia.

Des voleurs se sont introduits dimanche dernier, dans le domicile de M. Garcia, encoignure Orléans et Romain et ont enlevé une montre en or, $30 en argent et divers effets d'habillement. Les voleurs n'ont point encore été arrêtés.

Assaut et Batterie.—Geo. Rodgers, accusé d'avoir assailli sans provocation M. Thomas Hunt, a comparu hier devant le recorder Genois, qui l'a envoyé à la 1re Cour de District.

## FEUILLETON.

SUITE DES
### Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

V.

**La princesse de Lamballe.**

La princesse de Lamballe entra, belle et calme, le front découvert, les boucles éparses de sa haute coiffure rejetées fièrement hors des tempes, ses sourcils noirs et fins, comme deux traits de sépia, son œil bleu, limpide, dilaté, plein de nacre, son nez droit et pur, ses lèvres chastes et voluptueuses à la fois, toute cette beauté sur un corps d'une beauté sans rivale, charmait et imposait.

La princesse apportait avec elle, autour d'elle, ce parfum de vertu, de grâce, d'immatérialité, que La Vallière répandit avant sa faveur, et depuis sa disgrâce.

Quand le roi la vit venir, souriante et modeste, il se sentit pénétré de douleur.

—Hélas! pensa-t-il, ce qui sortira de cette bouche, sera une condamnation sans appel.

—Asseyez-vous, dit-il, princesse, en la saluant profondément.

M. de Provence s'approcha pour lui baiser la main.

Le roi se recueillit.

—Que souhaite de moi votre majesté, dit la princesse, avec la voix d'un ange?

—Un renseignement, madame, un renseignement précis, ma cousine.

—J'attends, Sire!

—Quel jour êtes-vous allée, en compagnie de la reine, à Paris? Cherchez bien.

M. de Crosne et le comte de Provence se regardèrent surpris.

—Vous comprenez messieurs, dit le roi, vous ne doutez pas, vous, je doute encore, moi; par conséquent j'interroge, comme un homme qui doute.

—Mercredi, Sire, répliqua la princesse.

—Vous me pardonnez, continua Louis XVI; mais, ma cousine, je désire savoir la vérité.

—Vous la connaîtrez en questionnant, Sire, tout simplement Mme de Lamballe.

—Qu'alliez-vous faire à Paris, ma cousine?

—J'allai chez M. Mesmer, place Vendôme, Sire.

Les deux témoins tressaillirent, le roi rougit d'émotion.

—Seule, dit-il?

—Non, Sire, avec sa majesté la reine.

—Avec la reine? vous dites avec la reine, s'écria Louis XVI, en lui prenant les mains avidement.

—Oui, Sire.

M. de Provence et M. de Crosne se rapprochèrent stupéfaits.

—Votre majesté avait autorisé la reine, dit Mme de Lamballe; du moins, sa majesté me l'a dit.

—Et sa majesté avait raison, ma cousine.... Maintenant.... il me semble que je respire, car Mme de Lamballe ne ment jamais.

—Jamais, sire, dit doucement la princesse.

—Oh! jamais, s'écria M. de Crosne avec la conviction la plus respectueuse. Mais alors, Sire, permettez moi....

—Oh! oui, je vous permets, Monsieur de Crosne; questionnez, cherchez, je place ma chère princesse sur la sellette, je vous la livre.

Mme de Lamballe sourit.

—Je suis prête, dit-elle; mais, Sire, la torture est abolie.

—Oui, je l'ai abolie pour les autres, fit le roi avec un sourire, mais on ne l'a pas abolie pour moi.

—Madame, dit le lieutenant de police, ayez la bonté de dire au roi, ce que vous fites avec sa majesté, chez M. Mesmer, et d'abord comment sa majesté était-elle mise?

—S. M. portait une robe de taffetas gris perle, une mante de mousseline brodée, un manchon d'hermine, un chapeau de velours rose, à grands rubans noirs.

C'était un signalement tout opposé à celui donné pour Oliva.

M. de Crosne manifesta une vive surprise, le comte de Provence se mordit les lèvres.

Le roi se frotta les mains.

—Et qu'a fait la reine en entrant, dit-il?

—Sire, vous avez raison de dire en entrant, car, à peine étions-nous entrées....

—Ensemble?

—Oui, Sire, ensemble, et à peine étions-nous entrées dans le premier salon, où nul n'avait pu nous remarquer, tant était grande l'attention donnée aux mystères magnétiques, qu'une femme s'approcha de sa majesté, lui offrit un masque, la suppliant de ne pas pousser plus avant.

—Et vous vous arrêtâtes? dit vivement le comte de Provence.

—Oui, monsieur.

—Et vous n'avez pas franchi le seuil du premier salon? demanda M. de Crosne.

—Non, monsieur.

—Et vous n'avez pas quitté le bras de la reine? fit le roi avec un reste d'anxiété.

—Pas une seconde; le bras de sa majesté n'a pas cessé de s'appuyer sur le mien.

—Eh bien! s'écria tout-à-coup le roi, qu'en pensez-vous, monsieur de Crosne? Mon frère, qu'en dites-vous?

—C'est extraordinaire, c'est surnaturel, dit Monsieur en affectant une gaîté qui décelait mieux que n'eût fait le doute, tout son dépit de la contradiction.

—Il n'y a rien de surnaturel là-dedans, se hâta de répondre M. de Crosne, à qui la joie bien naturelle du roi donnait une sorte de remords; ce que Mme la princesse a dit ne peut être que la vérité.

—Il en résulte.... dit M. de Provence.

—Il en résulte, monseigneur, que mes agens se sont trompés.

—Parlez-vous bien sérieusement? demanda le comte de Provence avec le même tressaillement nerveux.

—Tout-à-fait, monseigneur, mes agens se sont trompés; sa majesté a fait ce qui vient de dire Mme de Lamballe, et pas autre chose. Quant au gazetier, si je suis convaincu par les paroles éminemment vraies de madame la princesse, je crois que ce maraud doit l'être aussi; je vais envoyer l'ordre de l'écrouer sur-le-champ.

Mme de Lamballe tournait et retournait la tête, avec la placidité de l'innocence qui s'informe sans plus de curiosité que de crainte.

—Un moment, dit le roi, un moment, il sera toujours temps de faire pendre ce gazetier. Vous avez parlé d'une femme qui aurait arrêté la reine à l'entrée du salon: princesse, dites-nous, quelle était cette femme?

—Sa Majesté paraît la connaître; Sire, je dirai même, toujours parce que je ne mens pas, que Sa Majesté la connaît, je le sais.

—C'est que, voyez-vous, ma cousine, il faut que je parle à cette femme, c'est indispensable. Là est toute la vérité; là seulement est la clé du mystère.

—C'est mon avis, dit M. de Crosne, vers qui le roi s'était tourné.

—Commérage.... murmura le comte de Provence. Voilà une femme qui me fait l'effet du dieu des dénoûmens.

—Ma cousine, dit-il tout haut, la reine vous a-t-elle avoué qu'elle connaissait cette femme?

—S. M. ne m'a pas avoué, monseigneur, elle m'a raconté.

—Oui, oui, pardon.

—Mon frère veut vous dire, interrompit le roi, que si la reine connaît cette femme, vous savez aussi son nom.

—C'est Mme de La Mothe-Valois.

—Cette intrigante, s'écria le roi avec dépit.

—Cette mendiante! dit le comte. Diable! diable! elle sera difficile à interroger; elle est fine.

—Nous serons aussi fins qu'elle, dit M. de Crosne. Et d'ailleurs il n'y a pas de finesse, depuis la déclaration de Mme de Lamballe. Ainsi, au premier mot du roi....

—Non, non, fit Louis XVI avec découragement, je suis las de voir cette mauvaise société autour de la reine. La reine est si bonne que le prétexte de la misère lui amène tout ce qu'il y a de gens équivoques dans la noblesse infime du royaume.

Mme de La Mothe est réellement Valois, dit Mme de Lamballe.

—Qu'elle soit ce qu'elle voudra, ma cousine, je ne veux pas qu'elle mette les pieds ici. J'aime mieux me priver de cette joie immense que m'eût faite l'entière absolution de la reine; oui, j'aime mieux renoncer à cette joie que de voir en face cette créature.

—Et pourtant vous la verrez, s'écria la reine, pâle de colère, en ouvrant la porte du cabinet et en se montrant belle de noblesse et d'indignation aux yeux éblouis du comte de Provence, qui salua gauchement derrière le battant de la porte, replié sur lui.

—Oui, Sire, continua la reine, il ne s'agit pas de dire: J'aime à voir ou je crains de voir cette créature; cette créature est un témoin à qui l'intelligence de mes accusateurs....

Elle regarda son beau-frère.

—Et la franchise de mes juges....

Elle se tourna vers le roi et M. de Crosne.

—A qui enfin sa propre conscience, si dénaturée qu'elle soit, arrachera un cri de vérité. Moi, l'accusée, je demande qu'on entende cette femme, et on l'entendra.

—Madame, se hâta de dire le roi, vous entendez bien qu'on n'enverra pas chercher Mme de La Mothe pour lui faire l'honneur de déposer pour ou contre vous. Je ne mets pas votre honneur dans une balance, en parallèle avec la véracité de cette femme.

—On n'enverra pas chercher Mme de La Mothe, Sire, car elle est ici.

—Ici! s'écria le roi, en se retournant comme s'il eût marché sur un reptile, ici!

—Sire, j'avais, comme vous le savez, rendu visite à une femme malheureuse qui porte un nom illustre. Ce jour, vous savez, où l'on a dit tant de choses....

Et elle regarda fixement par-dessus l'épaule le comte de Provence, qui eût voulu être à cent pieds sous terre, mais dont le visage large et épanoui grimaçait une expression d'acquiescement.

—Eh bien? fit Louis XVI.

—Eh bien! Sire, ce jour là j'oubliai chez Mme de la Mothe un portrait, une boîte. Elle me la rapporte aujourd'hui; elle est là.

—Non, non.... Eh bien! je suis convaincu, fit le roi; j'aime mieux cela.

—Oh! moi, je ne suis pas satisfaite, dit la reine; je vais l'introduire. D'ailleurs, pourquoi cette répugnance? Qu'a-t-elle fait? qu'est-elle donc? Si je ne le sais pas, instruisez-moi. Voyons, monsieur de Crosne, vous qui savez tout, dites....

—Je ne sais rien qui soit défavorable à cette dame, répondit le magistrat.

—Bien vrai?

—Assurément. Elle est pauvre, voilà tout; un peu ambitieuse, peut-être.

—L'ambition, c'est la voix du sang. Si vous n'avez que cela contre elle, le roi peut bien l'admettre à donner témoignage.

—Je ne sais, répliqua Louis XVI, mais j'ai des pressentiments, moi, des instincts; je sens que cette femme sera pour moi un malheur, pour un désagrément dans ma vie.... c'est bien assez.

—Oh! Sire, de la superstition! Cours la chercher, dit la reine à la princesse de Lamballe.

Cinq minutes après, Jeanne, toute modeste, tout honteuse, mais distinguée dans son attitude et comme dans sa mise, pénétrait à pas dans le cabinet du roi.

Louis XVI, inexpugnable dans son antipathie, avait tourné le dos à la porte. Les deux coudes sur son bureau, la tête dans ses mains, il semblait être un étranger au milieu des assistans.

Le comte de Provence dardait sur Jeanne des regards tellement gênans par leur inquisition, que si la modestie de Jeanne eût été réelle, cette femme eût été paralysée, pas un mot ne fût sorti de sa bouche.

Mais il fallait bien autre chose pour troubler la cervelle de Jeanne.

Ni roi, ni empereur avec leurs sceptres, ni pape avec sa tiare, ni puissances célestes, ni puissances des ténèbres n'eussent agi sur cet esprit de fer, avec la crainte ou la vénération.

—Madame, lui dit la reine en la menant derrière le roi, veuillez dire, je vous prie, ce que vous avez fait le jour de ma visite chez M. Mesmer, veuillez le dire de point en point.

Jeanne se tut.

—Pas de réticences, pas de ménagemens. Rien que la vérité, la forme de votre idée vous apparaissant au réel, telle qu'elle est dans votre mémoire.

Et la reine s'assit dans un fauteuil, pour ne pas influencer le témoin par son regard.

Quel rôle pour Jeanne! Pour elle, dont la perspicacité avait deviné que sa souveraine avait besoin d'elle, pour elle, qui sentait que qu'on pouvait la justifier sans s'écarter du vrai.

Toute autre eût cédé, ayant cette conviction, au plaisir d'innocenter la reine par l'exagération des preuves.

Jeanne était une nature si déliée, si fine, si forte, qu'elle se renferma dans la pure expression du fait.

—Sire, dit-elle, j'étais allée chez M. Mesmer par curiosité, comme tout Paris y va. Le spectacle m'a paru un peu grossier. Je m'en retournais, quand soudain, sur le seuil de la porte d'entrée, j'aperçus Sa Majesté, que j'avais eu l'honneur de voir l'avant-veille sans la connaître, Sa Majesté dont la générosité m'avait révélé le rang. Quand je vis ses traits augustes qui jamais ne s'effaceront de ma mémoire, il me sembla que la présence de S. M. la reine était peut-être déplacée en cet endroit, où beaucoup de soulagements et de guérisons ridicules allaient en spectacle. Je demande humblement pardon à Sa Majesté d'avoir osé penser si librement sur sa conduite, mais ce fut un éclair, un instinct de femme; j'en demande pardon à genoux si j'ai outrepassé la ligne de respect que je dois aux moindres mouvemens de Sa Majesté.

Elle s'arrêta là, feignant l'émotion, baissant la tête, arrivant presque, par un art inouï, à la suffocation qui précède les larmes.

M. de Crosne y fut pris. Mme de Lamballe se sentit entraînée vers le cœur de cette femme, qui paraissait être à la fois délicate, timide, spirituelle et bonne.

M. de Provence fut étourdi.

La reine remercia Jeanne par un regard, que le regard de celle-ci sollicitait ou plutôt guettait sournoisement.

—Eh bien! dit la reine, vous avez entendu, Sire?

Le roi ne se remua pas.

—Je n'avais pas besoin, dit-il, du témoignage de madame.

—On m'a dit de parler, objecta timidement Jeanne, et j'ai dû obéir.

—Assez! dit brutalement Louis XVI; quand la reine dit une chose, elle n'a pas besoin de témoins pour contrôler son dire. Quand la reine a mon approbation, elle n'a rien à chercher auprès de personne; et elle a mon approbation.

Il se leva en achevant ces mots, qui écrasèrent M. de Provence.

La reine ne se fit point faute d'y ajouter un sourire dédaigneux.

Le roi tourna le dos à son frère, vint baiser la main de Marie-Antoinette et de la princesse de Lamballe.

Il congédia cette dernière en lui demandant pardon de l'avoir dérangée pour rien, ajouta-t-il.

Il n'adressa ni un mot ni un regard à Mme de La Mothe; mais, comme il était forcé de passer devant elle pour regagner son fauteuil, et qu'il craignait d'offenser la reine en manquant de politesse en sa présence pour une femme qu'elle recevait, il se contraignit à faire à Jeanne un petit salut, auquel elle répondit sans précipitation par une profonde révérence capable de faire valoir toute sa bonne grâce.

Mme de Lamballe sortit du cabinet la première, puis Mme de La Mothe, que la reine poussait devant elle; enfin la reine, qui échangea un dernier regard presque caressant avec le roi.

Et puis on entendit dans le corridor les trois voix de femmes qui s'éloignaient en chuchotant:

—Mon frère, dit alors Louis XVI au comte de Provence, je ne vous retiens plus. J'ai le travail de la semaine à terminer avec M. le lieutenant de police. Je vous remercie d'avoir accordé votre attention à cette pleine, entière et éclatante justification de votre sœur. Savez-vous que je suis aussi heureux que vous; mais ce n'est pas peu dire.—A nous deux, monsieur de Crosne. Asseyez-vous là, je vous prie.

Le comte de Provence salua, toujours souriant, et sortit du cabinet, quand il n'entendit plus les dames, et qu'il se jugea hors de portée d'un malicieux regard ou d'un mot amer.

ALEXANDRE DUMAS,
(*A continuer.*)

Décédé hier à trois heures P. M., à l'âge de 74 ans, ANTOINE LAFARGUE, né à Port au Prince (île St-Domingue). Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cet après-midi, à quatre heures et demie précises.

Le convoi partira de sa dernière demeure rue du Quartier, entre Bourgogne et Remparts.


MALADIES DE LA PEAU.
SIROP DE GIBARD,
Reçu par les derniers arrivages et en vente chez
F. P. Ducongé, rue de Chartres, 39,
Seul dépôt de la Nlle-Orléans.

MALADIES de la peau, telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goutte, rhumatismes, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et sans récidive par l'emploi du sirop sudorifique préparé par B. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No 6, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par ordre du gouvernement.

Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine à Paris comme préférable à tous les dépuratifs en usage jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable; une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une bouteille de tisane concentrée; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant, il excite l'appétit, facilite les digestions, [illegible] [illegible]


## COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi soir, 25 juin 1849.

Les nouvelles apportées par le dernier steamer ont donné une impulsion nouvelle au coton; presque tout ce qui était offert en vente a été pris de ¼ @ ⅛ cts de hausse. Les ventes s'élèvent à 5,000 balles.

Le sucre et la mélasse n'ont pas varié.

La farine est peu demandée. Environ 7,300 sacs de maïs ont été faits de 52 @ 53 cts le boisseau.

Les provisions sont dans le même état.

Le whiskey se vend 16 @ 16½ cts le gallon pour le rectifié.

CHANGE.—Ce marché est un peu plus ferme cependant les taux sont les mêmes. Nous cotons: Sterling 8¾ @ 9¼ p. 0/0 prime—France 5f 25 @ 5f 30—Traites sur New York @ 60 jours, ¾ @ 1 pour cent d'escompte—Checks, ¾ @ 1 pour 0/0 de prime.

Le fret n'a pas varié.

## LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

EXPEDIÉS

Navire Metoka, Sampson, pr Gibraltar.
Liverpool, Kaisbeck, pr Liverpool.
Brick Julito, Colome, pr Barcelone.
Goelette Wm C Preston, Ferall, pr Mobile.
Jas McKnight, Church, pr Galveston.
Steamer Gen Hamer, Cozzens, pr Pensacola.

ARRIVÉS

Navire Jane H Glidden, Child, du Havre.
Goelette Maj Bates, Blish, de Sabine River.
Powhattan, Johnson, de Barataria Bay.

—STEAMERS.—

Aleck Scott, Swan, de St-Louis.
Atlantic, Brodwell, de St Louis.
Dove, Bos, de Louisville.
James Millingar, Norton, de Cincinnati.
D B Mosby, Cooper, de Shreveport.
Mary Foley, Dalferes, de Lockport.
Concordia, Pratt, de Vicksburg.
Grey Eagle, Muggah, de St Martinville.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

America, pour Boston.....................le 9 Juin
Hibernia, pour New-York...................le 16 Juin

D'AMÉRIQUE.

America, de Boston........................le 4 Juillet
Hibernia, de New-York.....................le 11 Juillet

**Banque du Canal.**

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1849.

LES Directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de trois pour cent sur le fond capital provenant des bénéfices du dernier semestre. Ce dividende sera payable aux Actionnaires le 2 juillet prochain.

26 juin—6f SAM. C. BELL, Caissier.

DEMANDÉ—Un bon cuisinier de couleur qui pourrait donner de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi en s'adressant au No. 43, rue Bienville. 26 juin—1

*Terres propres à la culture du sucre sur le Bayou Lafourche.—A vendre.*

NOUS offrons en vente une belle terre propre à cultiver le sucre, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, mesurant 34 arpents face au Bayou, avec les droits ordinaires de concession dans la profondeur. Cette terre est bornée en haut par la plantation de M. Myers & Nettleton et en bas par celle de M. Herang. Cette propriété est bien connue sous le nom de course de 60 arpens de feu Nicholas Girod, mais par une vente de 13 arpents faite dernièrement, la dite terre se trouve réduite à sa présente dimension donnée ci dessus.

Bien que cette terre ne soit qu'à 30 milles de la Nouvelle Orléans, la latitude sud par laquelle elle se trouve la met à l'abri des fortes gelées.

Conditions—1/3 comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété avec 8 p. 0/0 d'intérêt jusqu'à l'échéance; les billets qui ne seraient pas acquittés à leur échéance porteront 8 p. 0/0 d'intérêt jusqu'au paiement.

26 juin ☞ BEARD, CALHOUN & CO.

HUILE DE BALEINE—800 gallons huile pure, d'hiver, blanchie, à vendre par
26 juin J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE RIO—300 sacs café Rio vert, à vendre par
26 juin J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

SARDINES A L'HUILE—2,000 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue "B. Guimout", à vendre par
26 juin—6 AUGUSTE MOLIER, 22, Vieille Levée.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles, 22 onces, à vendre par
26 juin—6 AUGUSTE MOLIER, 22, Vieille Levée.

CIGARES—60,000 cigares de la Havane, Regalia et Prince Albert, en magasin et à vendre par
26 juin WM H. SIMMONS, 31, Gravier.

CHANDELLES DE L'ETOILE—300 caisses marque Gross & Dietrich, à vendre par
26 juin WM H. SIMMONS, 31, Gravier.

ALCOOL—45 barils d'Hemberger & Co, neutre, 100 et 100 gr., en magasin et à vendre par
26 juin W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—25 sacs de vert, provenant du brick Adams Gray, en magasin et à vendre par
26 juin WM H. SIMMONS, 31, Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—25 caisses sucre jaune de la Havane, en magasin et à vendre par
26 juin WM H. SIMMONS, 31, Gravier.

*Avis aux actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Orléans.*

LUNDI 2 juillet prochain, à 5 heures P. M. vous êtes appelés à vous assembler au bureau de la Compagnie, encoignure des rues Franklin et de la Promenade Carondelet, pour prendre en considération divers sujets de la plus haute importance pour les actionnaires de cette compagnie.

Par ordre du Président.
13je—3cal6 G. LEGENDRE, Secrétaire.

GRAND RABAIS.

M. A. MARCHAL, 40, rue de Chartres, désirant liquider son stock de chapellerie pour la fin du mois, vendra à très bon marché les marchandises qui composent son assortiment.

Encan samedi 30 courant.

Les personnes qui lui doivent sont priées de solder leurs comptes. 16 juin—3f—16, 21, 23

LES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu Victoire Wiltz, sont priées de les adresser au soussigné dans le plus bref délai.
23 juin—3f AMEDEE DUCATEL, not. pub., No 60 rue Toulouse.

JE préviens le public que je ne payerai aucune dette que Madame Louis Pettet, ma femme, pourra contracter.
24 ja—3 LOUIS PETTET.

HUILE D'OLIVE—176 paniers huile d'olive, en débarquement du navire Carolina, de Marseille, à vendre par
21 juin—6 AUGUSTE MOLIER, 22 Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers vin de Champagne de la marque Eagle & Sun, à vendre par
21 juin—6 AUGUSTE MOLIER, 22, Vieille Levée.

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers et demi-paniers véritable guignolet d'Angers, à vendre par
21 juin—6 AUGUSTE MOLIER, 22, Vieille Levée.

VINAIGRE—33 barils excellent vinaigre de vin blanc, à vendre par
21 juin—1 AUGUSTE MOLIER, 22 Vieille Levée.

VIN ROUGE—Reçu par le navire Ferrière, de Bordeaux:
1000 caisses vin rouge St Julien.
40 barriques vin rouge Montferrand, à vendre par
19 juin Fco. de FUENTES & Co, 92, Commune.

COGNAC—Venant d'arriver par le navire Ferrière, de Bordeaux:
15 quarts de pipe Cognac, de preuve, à vendre par
19 juin Fco. de FUENTES & Co, 92, rue Commune.

DANS LES MAGASINS DE LA DOUANE—400 caisses vin St Julien, 40 barils vieux Cognac, à vendre par
19 juin Fco. de FUENTES & Co, 92, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—45 caisses sucre blanc, reçu par le navire Adams Gray, à vendre par
19 juin Fco. de FUENTES & Co, 92, rue Commune.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
56 barriques vin rouge des marques suivantes, Queyrie, l'ambiane et Quinsas;
35 do do St-Julien et Pauillac;
44 do do Marque Pallue;
8 do do do Grave;
18 demi barriques vin rouge, Grave;
45 do do do do;
200 caisses vin rouge, St-Julien;
100 quarts de pipes eau-de-vie, Ph. Godard;
30 do do do F. A. de Lafontaine;
A vendre par EUGENE ROCHEREAU,
18 juin 17 et 19, rue St Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge, bon ord. pour famille;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses absynthe, Sauvajot, Brunetou & Co;
20 do kirsch do do;
15 balles de 20,000 chaque bouchons pointus.
Par POUGET FILS,
18 juin 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

PORTO—100 barils vin de Porto, bonne qualité en magasin et à vendre par P. LONGIS,
18 juin 116, rue Royale.

CAFE—40 sacs café Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par P. LONGIS,
18 juin 116, rue Royale.

VIN DE LACRIMA CHRISTI—40 caisses de 24 bouteilles, à vendre par P. LONGIS,
18 juin 116, rue Royale.

**Vins pour Familles.**

25 barriques vin vieux Chateau Margaux 1834,
24 do do Chateau Balac 1832,
40 do do Cantenac Médoc,
40 do do St-Julien, do,
30 demi do do Chateau Margaux,
30 do do do St-Emilion,
12 do do do St-Julien,
30 caisses de 12 bout. Chateau Latour,
30 do do Chateau Lafitte,
75 do do Chateau Bel Air,
70 do do Chateau Margaux,
70 do do Bausan,
125 do do Léoville,
30 do do St Julien Médoc,
30 do do St Emilion,
30 do do 24 1/2 Chateau Latour,
30 do do 24 1/2 Chateau Lafitte,
30 do do 24 1/2 Chateau Bel Air,
30 do do 12 vin de Bourgogne,
30 do do 12 vin du Rhin,
40 douzaines vin du Madère London Particular,
30 do vin vieux d'Oporto,
25 barils vin blanc Haut Sauterne,
40 do do Haut Barsac,
30 caisses do vieux Haut Sauterne 1834,
25 do do do Haut Barsac,
A vendre par FERRONS FRERES,
19 juin—1m Enc. Royale et Du Maine.

*Aux Planteurs Sucriers.*

BOUILLOIRES à sucre de fer forgé et fondu, des meilleures marques et de grandeurs assorties. Aussi des barils de Guano et des bouteilles de [illegible], à vendre par J. T. DE [illegible]

☞ Le navire [illegible] de New-York, est en déchargement via [illegible] consignataires sont invités à faire retirer leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

21 ja J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette.

☞ Le brick sarde CAROLINA, capitaine Mérlora, de Marseille, est prêt à débarquer son chargement, via la maison rouge, Première Municipalité. Les consignataires voudront bien retirer leurs permis dans les cinq jours et venir recevoir leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées dans les magasins publics, à leurs frais et risques.

19 juin B. TALAMON, 186 et 188 rue Royale

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du brick sarde CAROLINA, de Marseille, ne seront responsables de dettes contractées par l'équipage.

19 juin B. TALAMON, 186 et 188 rue Royale

VICE-CONSULAT DE LA REPUBLIQUE MEXICAINE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LA communication suivante de S. E. le Ministre des Relations intérieures et extérieures de la République, en date du 13 courant, a été reçue à ce consulat sous ma charge, elle est ainsi conçue:

"S. E. le Ministre de la Guerre dans sa communication du 9 de ce mois, dit ce qui suit:

"Excellence:—Je fais savoir aux commandants généraux des États sur les frontières, que le Gouvernement Suprême a été avisé que quelques aventuriers se disposent à établir des colonies, sans la permission ni la sanction du Gouvernement Suprême, afin d'éviter les maux qui peuvent résulter de tels procédés, S. E. le Président ordonne qu'à ceux qui tenteraient de s'établir comme colons, qu'ils soient étrangers ou Mexicains, sans avoir rempli les vœux de la loi et avoir obtenu la permission du Gouvernement Suprême, il soit fait une résistance à tout prix. Le Gouvernement Suprême compte sur votre zèle et votre patriotisme à éviter ces maux à la Nation, en prenant les mesures les plus actives pour empêcher que de telles colonies ne puissent s'établir. Je vous donne connaissance de cet ordre afin que dans votre ministère il soit pris les mesures nécessaires pour le mettre à exécution."

"Je vous transmets cette communication afin que vous lui donniez publicité, que sa teneur soit connue sur tous les points, et que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance."

Et pour me conformer à l'ordre sus-dit, je la fais publier dans les journaux de cette ville.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1849.

25 juin—3 U. L. DABELSTEEN, Vice-Consul.

MR. CHOTIN, arrivant de Paris, où il a exercé les fonctions de chef de cave pendant 14 ans, et connaissant la partie de sommelier pour la réparation, désire se placer sommelier dans un magasin de vins, eau-de-vie ou restaurant, etc. S'adresser rue de l'Hôpital, No 24, Hôtel Suisse.

25 juin—3

AVIS—Remède infaillible contre la dyssenterie, ayant la propriété de faire cesser les coliques sanguinolentes du jour au lendemain.

Le dépôt est transféré chez Mme Docteur, accouchense, à la grocerie, encoignure Chartres et Toulouse. 23 juin—1m

ON demande une nourrice. S'adresser au No 95, rue Conti. 23 juin—3

**Eau-de-Vie.**

267 quarts de pipe eau-de-vie Ph. Goddard, Castillon 1845,
5 demi do do do
2 quarts do do Castillon 1845,
4 demi do do do
10 quarts do do Ularet Dupuy & Co,
5 demi do do do
10 quarts do do Léger Frères,
8 demi do do James Hennessy,
10 quarts do do do
10 quarts do do J. & A. de Lafontaine,
10 quarts do do Pinet Castillon,
10 quarts do do J. J. Dupuy,
10 quarts do do do
8 demi do do A. Camus,
10 quarts do do do
20 quarts do do Conord et Martin.
15 huitièmes do do do
8 demi do do do
6 quarts do do do
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
18 juin 17 et 19, rue St Louis.

**Champagne.**

97 paniers, marque Ancre blanche,
46 do do Ruinart Père et Fils,
153 do do Double Couronne,
95 do do Navire,
123 do do Tour,
74 do do Cygne,
30 do do Rose,
167 do do Croissant.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
25 juin 17 et 19, rue St-Louis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Département de l'Est—Membres du Jury Médical:

Dr. J. Labatut, président, Dr. C. Delery, B. Lewis, W. Stone, — Hester, M. Canon, Ph., C. Turpin, P. A. Bertrand, Secrét.

Liste des médecins, pharmaciens, sage-femmes et dentistes, licenciés depuis le 20 décembre 1847, jusqu'au 25 mai 1849.

**Médecins:**

Adler E. J., Andrews J. L., Aucoine J. B. S. Jr., Archer I. G., Barker R. D., Bismann J. B., Bricket D. W., Booth H. G., Boulin D. F., Beache Louis, Berand Ph. L., Browning C. C., Cordell E. C., Carter John, Crew G. W., Causse C. A., Cochrane J. M., Caston F., Drouhn C. L. A., Dydnahl L., Dessaumure L. T., Ford B. S., Frankum John, Grant R., Galvan J., Garrard F. S., Gibbs E. T., Greig Alex, Hogg Th., Hubbard J. M., Head W. N., Harper W. W., Harcose D. C., Hart Frederick W., Hensley A. C., Joung Th. H., Kovaleski K., Logie W., Lowe J. T., Lepage C. J. B., Lauvant du David, Lapeyre J. M., Langenbecker A. F. C., McLeod A. M., Mes de la Rosa J. M., Moss B. H., McCrocken, Mett Morrisse, MacDaniel H. R., Milner A. W., Mather F. W., McMillan Rob, Pettigrew, Pinckard B. T., Porter H. M., Paton Hugh, Roselee Abel, Reese C. W. S., Simonds I. C., Smith P., Scott C. T., Tucker F. W., Tierry Ant., Vander Linden P., Warfield G. W., Watts H. W.

**Pharmaciens:**

Beach E. D., Bush J., Cony F. M., Gandolphy G., Jarvis Nathan, Kennedy Hugh, Kalleyer F., Lledo, Olivella, Wilder W.

**Sage-Femmes:**

Boyer M. C., Finke C., Jeunger A. M., Kuhn F., Nossel Jeanne B., Vives nee Perrier.

**Dentistes:**

Smith G. W.

P. A. BERTRAND, Secrétaire.

*Département de l'Ouest.*

MEMBRES DU JURY MEDICAL:
R. H. Sibley, M. D., J. W. Symes, M. D., Leven Luckett, M. D., J. Wendel, M. D., Josiah Hale, M. D., John A. Taylor M. D.

Liste des Médecins et Pharmaciens licenciés jusqu'à la date du 21 mai 1849.

*Médecins:*

Bush Eli, Briggs E. L., Bell Platt, Brady Philip, Butler S., Briden S. G., Cannon W. P., Cannon J., Clark F. B., Cuney E. S., Conner, Cruikshank S., Chesson J., Claybrook W. E., Connell W. O., Day E. L., Davis E., Dabbs C. H., Dudley J. W., Duggins F. F., Ellmore, Ely E. W., Eddey C. C., Frédéliny U. M., Finley Wm, Gardner T. F., Garson C., Garrett J. S., Gano D. S., Gazo J. B. C., Herron L., Hawkins J., Hopson S. S., Hale J., Harris J. P., Hall W. W., Hendrey A. S., Hyde C., Hammer W. H., Johnson W. J., Irvine J. D., Kellogg G., Laynard Valentine, Levis W., Leonard R. A., Luckett L., Lanningham W. P. F., Maddox J. H., Mott T. G., Mayo P. R. P., Morrison W., Machen H., Millard H. J., Millard E. W., Milligan S., McLeroy J., Norris H. H., Nestor A. S., Peebles S., Peck C., Pownell S., Rose A., Rippey J., Russell H. J., Rose W. S., Ragland J. A., Sibley John, Slocum Charles, Sibley S. H., Stewart W. W., Shepherd S. J., Smith S. A., Skillman S. J., Phelps S., Vail Jos., Wright J. D., Williams P. S., Wise J. S., West S. S., Williams, Watson W., Zane Nathan, Beard, Heard E. J., Handy W. T.

*Pharmaciens:*

Nestor A. S., Hyde E., Morrison G. W., Johnson J. H.

Les personnes qui pratiquent dans les départements de l'Ouest et dont les noms sont omis sur la liste précédente, s'adresseront au secrétaire du jury médical, à Alexandrie, afin de se trouver compris dans la prochaine publication.

J. HALE, Secrétaire.

☞ Acte du 27 mars 1840.—Sect. 5.—Toute personne qui pratiquera dans la Louisiane la profession de médecin, pharmacien, ou sage-femme, sans une licence spéciale accordée par le jury médical, sera sujette à une amende qui n'excédera pas la somme de cent piastres pour la première contravention, et qui, pour la seconde, ne sera pas moindre de deux cents ni plus de cinq cents piastres; laquelle amende sera recouvrable par le jury médical, par devant toute Cour de juridiction compétente et sera versée dans la caisse de l'Hôpital de Charité.

26 mai—3f 3fo

*Dissolution de Société.*

LA Société existant sous la raison de SLARK, DAY, STAUFFER & Co, expirera par limitation le 1er juillet prochain. Les affaires de ladite Société seront réglées par les soussignés.

ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER,
AUGUSTUS WHITING

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1849.

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société, et continueront les affaires de la maison sous les nom et titre de SLARK, DAY & STAUFFER, tant en cette ville que dans la ville de New-York, à partir du 1er juillet prochain.

ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER.

Nlle-Orléans, 20 juin 1849. 20je—1m

LE Doct. Franç. CANTON, élève des hôpitaux de France et d'Italie, Ex-Chirurgien-Major de la garde mobile sarde, Ex-Médecin-Inspecteur des prisons et des eaux thermales de la province de [illegible], membre correspondant de la Société médicale, Associé de Paris, &c., &c., Chirurgien Opérateur et Accoucheur, a fixé son domicile

**Rue St. Pierre, 175,**

entre Bourgogne et Remparts, Nlle-Orléans.

Spécialité pour tout ce qui concerne les maladies des femmes et des enfans.

Poudre Antiscrofuleuse contre toute espèce de vers intestinaux, sans odeur, agréable au goût, sa propriété est éprouvée dans la pratique européenne et même utile dans les maladies intermittentes.

Traitement prompt, radical, dans aucunes des maladies syphilitiques.

Consultations de 11 heures à 3 heures.

19 juin—1 an

MORUE ET HARENGS—En magasin et à vendre par J. F. [illegible] & Co,
7 juin 39, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—A la [illegible] [illegible]

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.—Le bateau, paqueboat rapide, OLIVIA, capitaine W. A. Grice, partira à l'avenir du bout du chemin à coulisse de Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de 4 heures de l'après-midi. Les autres voyages se feront comme avant.

CASKIN & HARPER,
26, rue du Gravier.

HOTEL DE SAINT-BERNARD.

AUJOURD'HUI SAMEDI, 23 du courant, s'ouvrira sur le bord du Lac Borgne, à l'extrémité du chemin de fer du golfe du Mexique, et sous la direction de FERNANDO SANCHEZ le bel établissement connu sous le nom de:

HOTEL ET RESTAURANT DE SAINT-BERNARD.

On trouvera constamment dans cet établissement toutes sortes de poissons frais et tout ce que le marché de la ville fournit de plus délicat en fait de mets.

On y trouvera aussi un assortiment complet des meilleurs Vins et des Liqueurs les plus fines.

Le public est prévenu que l'édifice est entièrement achevé, et que l'on pourra s'y assurer des chambres garnies, soit pour familles, soit pour personnes seules. 23 juin—30r

SALERATUS—20 barriques et 30 sacs, en débarquement du navire Southerner, à vendre par
22je H. A. NORCROSS & Co, 60, rue des Magasins.

POIVRE—300 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par
22je H. A. NORCROSS & Co, 60, rue des Magasins.

RIZ—30 barriques venant d'être débarquées, à vendre par
22je H. A. NORCROSS & Co, 60 rue des Magasins.

PIMENTO—200 sacs, à vendre par
22je H. A. NORCROSS & Co, 60, rue des Magasins.

CAFE JAVA—130 mattes, à vendre par
22je H. A. NORCROSS & Co, 60, rue des Magasins.

SUCRE—300 caisses, blanc, en ..., sucre raffiné en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS & Co,
22je 60, rue des Magasins.

THE—300 colis assortis, différentes qualités, à vendre par H. A. NORCROSS & Co,
22je 60, rue des Magasins.

MALAGA—75 barils vin Malaga sec, à vendre par H. A. NORCROSS & Co,
22je 60, rue des Magasins

AVIS AU DRAYMEN—Nous ne payerons à dater de ce jour, aucun charroi sans un ordre écrit de nous. THOMAS PINET & Co,
22je 183, rue Royale

BOTTES, Souliers et Brodequins—3000 caisses, en magasin, comprenant un assortiment complet. Articles frais et à la mode, à vendre par R. G. MORSE,
22 juin 10, rue de la Douane.

LA PARESSE.—Les sept péchés capitaux par Eugène Sue.—Le Cinquième péché "la Paresse" est complet en deux livraisons.
En vente chez VICTOR HEBERT,
22 juin 149, rue de Chartres.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

Nouvelle-Orléans, ce 19 juin 1849.

*Extrait des séances des Commissaires Liquidateurs.*

EN vertu d'une résolution passée le 16 courant, les créanciers de la dite institution, par dépôts, et par circulation promesses, aux termes du jugement rendu par la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, sont notifiés qu'un dividende provisoire de 10 pour cent leur sera payé à l'office des dits commissaires rue St Louis, à partir de mercredi, 20 courant.

Le sus dit dividende est payable de midi à deux heures, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés.)

Par ordre des Commissaires, L. BERNARD,
20 juin—3f et 3f 2 ps Secrétaire.

**Institutrice demandée.**

ON désire pour une institution de la ville, une demoiselle qui puisse donner des leçons élémentaires et en état de faire la classe. On préférerait une demoiselle américaine ou anglaise parlant un peu le français. S'adresser au bureau du journal. 20 juin

MAISON A LOUER.

Située sur la rue Thème, faisant face au canal [illegible], et sur la [illegible] St Pierre, avec magasin, trois chambres, cuisine, cour, [illegible]. S'adresser à [illegible] frères, 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 21 juin

COUVERTURES FRANCAISES—En débarquement du brick Caroline, de Marseille, 5 balles couvertures de 3 points, à vendre par PIERRE POUTZ,
21je 93, rue de la Douane

FOIN—40 balles foin de l'Est, en déchargement du navire Southerner et à vendre par
21 juin J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette.

SALSEPAREILLE—20 balles en déchargement de la goelette Oregon, de Tampico, à vendre par R. D. BLOSSMAN,
19 juin 13, rue Conti.

GIN DE HOLLANDE—40 pipes venant de Rotterdam, en débarquement du navire Piramid, et à vendre par RAYMOND CABUZAC,
19je 24, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—50 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par RAYMOND CABUZAC,
19je 24, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CABUZAC,
19je 24, Vieille Levée

CAFE de la Havane—120 sacs café premier en magasin et à vendre par RAYMOND CABUZAC,
19je 24, Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
110 barriques vin rouge St-Emilion, Nos 1, 2, 3, 4.
25 do do St-Julien Médoc.
25 do do Château-Margaux.
25 do do Château Lafitte.
25 do do Château Léoville.
25 do do Chateau Médoc.
40 demi barriques do St-Emilion Nos. 1, 2, 3, 4.
27 do do Saint Médoc.
25 do do St-Julien Médoc.
25 do do Chateau Médoc.
25 do do Château Lafitte.
25 do do Château Léoville.
6 barriques do blanc Haut Saut. Nos 1, 2, 3.
25 barils vinaigre de vin blanc, de Mesuier frères.
20 barils de 20 gall. Cognac A. Jouffion.
15 do 20 do do E. Lamaçon.
5 pipes de 110 gal. chaque vrai. Madère, (vieux)
600 caisses de 12 bouteil. vin rouge St-Julien Médoc.
100 do de 12 do Château Médoc.
100 do de 12 et 24 demi b. St-Emilion.
100 do de 12 do St-Estèphe Médoc.
100 do de 12 do Château Margaux.
100 do de 12 et 24 demi b. Chat. Léoville
100 do de 12 et 24 demi Chateau Lafitte
100 do de 12 et 24 do b. Grand Larose.
100 do de 12 et 24 do b. v. b. H Sauterne
100 do de 12 et 24 do Haut Barsac.
100 do de 12 et 24 do vins de Bourgogne
200 do de 12 do absinthe Brunetou & Co, etc.
150 do prunes, poires, abricots, à l'eau de vie.
40 do fruits assortis à l'eau-de-vie.
40 do de 12 b. et 24 demi b. liqueurs assorties.
25 do Curaçao grande et petite modèles.
20 do Marasquin grande et petite modèles.
75 do vin muscat de Frontignan.
40 do prunes sèches en paniers et en boîtes.
175 do olives, cornichons et anchois.
40 do boîtes et 1/2 de sardines à l'huile.
3 do boîtes, 1/2 et demi de cape.
40 do boîtes et demi de truffes au naturel.
200 do de 25 paniers anisette extra superfine.
100 do de 12 bout. litres vides pour absinthe.
150 do de 12 do vides pour vins.
6 do de 25 paniers et porte-bouteilles pour anisette
40 do de 12 sucrerie eau de fleur d'oranger.
100 paniers de 12 b. et 24 d. b. Champagne, Eagle b.
30 do de 12 b. et 24 d. b. do Lafayette brand
30 do de 12 b. et 24 d. b. do La Roche brand
30 do de 12 b. et 24 d. b. do Heidsick.
30 do de 12 b. et 24 d. b. do Crême de Bouzy
30 do de 12 b. et 24 d. b. do
200 do de 6 b. guignolet première qualité.
150 do de 12 b. et 24 d. b. huile Plagniol.
165 do de 12 b. et 24 onces de do.
12 do de 100 bouteilles 20 et 22 onces.
40 do de 100 do litres noirs.
25 do de 100 do avec cachets.
25 do de 100 do blanches pour liqueurs.
200 dame-jeannes de 1 et 3 gallons.
150 milliers bouchons fins, surfins et superfins.
Par NUMA LACOSTE,
22 juin 167, rue Royale.

A VENDRE en débarquement des navires Pactole de Bordeaux, et Pescatore, du Havre:
20 barriques vin St Julien Médoc;
100 barils vin blanc Haut Sauterne, vieux,
6 tonneaux fromages de Gruyère.
N. DUBOUYT
21 mai 12, Toulouse.

DÉTENU à la geôle de police de la première Municipalité, depuis le 20 juin 1849, une griffonne nommée ROSE, âgée d'environ 30 ans, taille de 5 pieds; elle a sur le côté droit de la figure une cicatrice qu'elle dit provenir de la morsure d'un chien. Elle se dit appartenir à M. Dubois, de Lafayette, paroisse Jefferson.

Le propriétaire est requis de réclamer la dite esclave en se conformant à la loi.

13 juin—3m, 1po ED. PLANCHARD, Gardien.

DÉTENU à la geôle de police de la première Municipalité, depuis le 13 octobre 1848, un griffe se nommant POLIN, et se disant appartenir à M. Williams, marchand d'esclaves, habitant la Caroline du Nord. Ce griffe est âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, ne parlant qu'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave en se conformant à la loi.

13 juin—3m, 1po ED. PLANCHARD, Gardien.

**50 piastres de récompense.**

PARTI marron de la scierie de Charles Boyer, paroisse St-Charles, le 24 du courant, le mulâtre FRANK, appartenant à M. Euariste Perret, âgé de vingt cinq à trente ans, taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, fort et les jambes cambrées, les cheveux crépus et longs, les dents blanches. Il a reçu un coup de bâton au-dessus de l'œil et a cette partie enflée. Il avait à son départ de la maison, un chapeau noir à larges bords, un gilet noir et un pantalon gris ou noir. Il était à Carrollton à huit heures A. M. le 25 courant, il n'est venu en ville que par les chars.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de paroisse ou le livrera à MM. KELLOGG & CLARK,
64 Poydras.

Les capitaines de steamboats sont invités à ne tolérer leur garde, afin que cet esclave ne quitte pas la ville à bord de leur bateau. 23 mars ☞

**$25 de récompense.**

PARTIE MARRONNE, vers le commencement du mois de l'habitation B. B. MARMILLION, paroisse St-Jean-Baptiste, la négresse ANNA, âgée d'environ 28 ans, taille 5 pieds et 3 pouces, peau très noire et beaucoup tatouée sur le corps. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles de l'État ou s'adressant aux [illegible] H. DUPILLEO & CO.,
[illegible] 10, Vieille-Levée.

$50 DE RECOMPENSE [illegible]

MARCHANDISES AU RABAIS
ET PAS DE RESERVE AUX LES PRIX:
W. H. HAGGERTY & BROTHER.
58, RUE DU CANAL.

COMMENCENT aujourd'hui lundi, à se défaire de leur stock de MARCHANDISES SECHES et de FANTAISIE, aux prix les plus bas.

Ces marchandises ont été, en grande partie, achetées aux encans ces mois derniers, à des prix beaucoup plus bas que ceux des manufactures, et sont offertes à bien meilleur compte qu'aux prix les plus modérés de la place, afin de porter tout le monde à acheter.

Les personnes voudront acheter chez nous, se persuaderont que ce n'est pas seulement sur quelques articles que nous faisons nos rabais, mais que ce bon marché s'étend également sur toutes les marchandises en général.

Les détaillans de la campagne trouveront leur intérêt en venant visiter notre stock.

M. E. HAGGERTY & Co,
21 mai—3 p. s. ☞ 1m. 58, rue Canal.

AVIS.
**Cours d'Anglais.**

M. GOUBAULT a eu l'heureuse idée d'ouvrir dans son Institution, rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse, un cours d'anglais, le soir de 7 à 9 heures.

Les ouvriers venus d'Europe qui sentent l'impérieux besoin de connaître la langue anglaise pourront l'apprendre moyennant 4 dollars par mois.

HOTEL DU CHENE VERT,
**A Biloxi.**

TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet Hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons aérées complètement séparées de l'Hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière; les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités. Le vin est compris dans le prix du dîner.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'Hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que poissons rouges, truites, grognards, pompano, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique Café, salle de billard, bateaux à promenades et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'Hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissements de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'Hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'Hôtel.

Les prix sont modérés. 2 juin—3m

AVIS.

LES soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la Première Cour de District, commissaires pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade, depuis la rue Johnson jusqu'au Bayou St Jean, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et batisses requises pour la dite ouverture, ainsi que de la dépréciation ou plus value qu'en éprouveront toutes les terrains et maisons situées dans le voisinage immédiat de ladite rue, ou y faisant face, donnent par ces présentes avis à toutes personnes et à tous intéressés, qu'ils ont déposé le 26 mai 1849, au greffe de ladite Cour, le tableau additionnel avec les tableaux déposés le 28 septembre 1848, avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel restera exposé conformément à la loi, pour être examiné par les parties intéressées, pendant vingt jours, après lequel il sera présenté à ladite Cour, pour être confirmé et homologué, et toutes personnes dont les droits en les intérêts seraient lésés par le dit tableau, devront, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, déduire leurs raisons par écrit.

Nlle Orléans, le 1er juin 1849.

L. T. CHALON,
P. CHEVALIER,
J. B. COULTE.

2juin—30f

AVIS.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de A. Ledoux & Co, est, par consentement mutuel, dissoute à partir de ce jour M. Alphonse Miltenberger reste chargé de la liquidation des affaires, et est autorisé à se servir du nom de la maison comme liquidateur.

A. LEDOUX,
ALPHONSE MILTENBERGER.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1849.

LES affaires ci-devant conduites par A. Ledoux & Co, seront continuées par le soussigné sous la raison de A. MILTENBERGER & Co.

ALPHONSE MILTENBERGER,
No. 77 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 1er juin 1849.

Afin de distinguer sa maison de celle de son frère Ar. Miltenberger.

1er juin—1 m. t. l. j.

CREMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMONADES, **Sur la place St-Antoine.**

COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine ou l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 30 mars

C. GODIN, Libraire-Relieur,
RUE DE CHARTRES No. 133.

VIENT d'ajouter à son CABINET DE LECTURE un bon nombre d'ouvrages et romans—les œuvres de Paul de Kock, édition entièrement neuve, le Comte Tasquinet, le bossu, dernier ouvrage de Paul; le Fils du Diable, par Paul de Feval, &c.

Conditions de l'abonnement—$1 par mois et $3 de dépôt, payables d'avance.

# MARCHANDISES SECHES
**A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.**

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Cie, devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues Canal et Dauphine, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures.

25 avril ☞

ON demande un commis pharmacien. S'adresser à L. PINAC, au coin des rues Orléans et Dauphine. 10ja

TABAC DE CUBE—130 barils Cuba supérieur pour cigares et tripes, à vendre par L. CANTIN,
2 juin 73 1/2 rue des Magasins

TABAC DE JAVA—25 balles Java véritable, pour cigares principe, à vendre par L. CANTIN,
2 juin 73 1/2, rue des Magasins

TABAC DE LA HAVANE—75 balles Vuelta de Abajo pour cigares et tripes, à vendre par L. CANTIN,
2 juin 73 1/2, rue des Magasins

ESPRIT DE TEREBENTHINE—40 barils en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, enc. Magasins et Commune

REÇUS par le navire Pyramide, du Havre, les articles suivants, qui sont offerts à bas prix par le soussigné:
1 caisses peaux de veaux vernies, de Hoestte.
1 do do Maroquin.
1 do do ruban soie fantaisie pour chapeaux.
22 juin D. B. MACARTY, 230, Bourbon.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par le navire Seth Sprague, de Liverpool:
3 caisses prunelle noire assortie, de No. 16 à 20.
1 do alpaca noire très belle qualité.
1 do étamine noire. D. B. MACARTY,
31 mai 230 rue Bourbon

CHANGE SUR GENES, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
24 juin Nos 9 & 10, rue Jefferson

HUILE—1,500 paniers huile, marques Plagniol, Sylvie Police, Barrigo Coppo & Co, récemment reçue, à vendre par
22 juin DOMINIQUE LANATA, Nos 9 et 10, rue Jefferson.

THON MARINE.—25 caisses de 12 pots thon mariné à l'huile, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
21 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

OLIVES FARCIES.—25 caisses olives farcies, à l'huile, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
22 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

VINS pour familles.—30 barriques vieux vin de 1840, 42, 44, de la marque bien connue de Branthford, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
22 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson

SARDINES A L'HUILE—1000 demi-boîtes, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
22 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

*Terrain à vendre à Lafayette.*

UN terrain touchant à l'encoignure des rues Philippe et Fulton, ayant 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue Fulton, sur 116 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles. S'adresser à l'encoignure Bienville et passage de la Bourse, au Duty-Coffee-House, à D. CASAS. 18 juin

AUGUSTE DEVRON a l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, que son magasin de GROCERIES et COMESTIBLES est actuellement à l'encoignure des rues St-Philippe et Vieille Levée où il continuera à vendre tout ce qu'il y a de meilleur dans ce genre d'articles—notamment en beurre.

EN débarquement du brick Carolina, capitaine Beriora:
50 caisses olives grand modèle anglais;
25 do do modèle ordinaire;
10 do anchois; 10 do capres;
5 do thon mariné;
150 paniers huile d'olive, 24 onces, Jn. Plagniol;
50 do do 24 demi bouteilles do;
3 caisses fromage de Parmesan;
24 barillets sardines salées et 17 caisses fraises à l'eau de vie;
100 caisses pâte d'Italie;
10 douzaines chemises en fil; 1 caisse soierie;
2 caisses [illegible], à vendre par
19 juin B. TALAMON, 186 et 188 rue Royale

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
10 quarts cognac de vin fin. Seston 1831, 1re preuve
15 do de Marmillion 1845, 2me preuve.
20 barriques vin blanc Haut Sauterne.
25 do vin rouge Bordeaux.
61 barils vin blanc Haut Sauterne, Médoc et St-Estèphe.
3 balles bouchons [illegible], à vendre par
18 juin B. TALAMON, 186 rue Royale

EN débarquement du navire Medemack, du Havre:
10 caisses absinthe suisse de Jean Renaud.
25 do champagne, à vendre par
18 juin B. TALAMON, 186 rue Royale

D'IMPORTATION RECENTE.—Pour usage de famille, olives farcies, [illegible] [illegible]

QUARTIER GENERAL,
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1849.

ORDRES GÉNÉRAUX No. 11.

CONFORMÉMENT à l'ordre émané du quartier général et de la première division, la légion prendra les armes et se réunira en grande tenue le mercredi 4 JUILLET prochain, à six heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour la célébration du 73ème anniversaire de notre glorieuse indépendance nationale.

Le major L. Gally commandant le bataillon d'artillerie, fera tirer un salut national sur chacune des places d'Armes et Washington, la veille du 4 juillet au coucher du soleil, au lever du soleil le 4, et un troisième salut à midi du même jour.

La Compagnie des Chasseurs de 1814-15, lieutenant commandant Ibos, devra se rendre sur la place une demie heure avant l'heure précitée, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN,
Brigadier-Général.

J. L. Labotha, Aide de Camp. 16 juin

# CALLIGRAPHIE,
**Rue de Chartres, No 20.**

On peut acquérir une belle main courante pour la tenue des livres, en quinze leçons, à l'Académie d'ÉCRITURE DE DOLBEAR, rue de Chartres. Il y a classe tous les jours, à l'encoignure des rues de la Courtine et Magasins. Les dames et messieurs sont priés d'y venir. On donne également des leçons sur la tenue des livres, tous les jours. PLUMES EN OR, extra fines, de Dolbear à vendre par RUFUS DOLBEAR,
1mai—☞ rue Chartres

A LOUER—*La propriété connue sous le nom de Raffinerie à sucre Washington, située rue Casacalvo, Troisième Municipalité, Possession immédiate.*

CETTE propriété a 124 pieds de face sur 171 pieds de profondeur. Les batisses sont en bon ordre et peuvent servir de raffinerie ou être converties en magasin d'entrepôt. Le prix de la location sera modéré si l'on trouve un bon locataire.

S'adresser au No. 47, rue Bienville. 14 juin

**Mme CLARET,**

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, et recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle a établi son domicile No 98, rue Toulouse, encoignure Bourbon.

Mme Claret s'occupe spécialement des maladies de l'Utérus, sous la direction du médecin des malades qui pourraient réclamer ses soins.

☞ Ne pas s'adresser à son ancien domicile No. 176, rue Bourbon, avec lequel elle n'a rien de commun. 16 fev—6m

**Washington High School.**

AVIS AUX FAMILLES.

AFIN d'éloigner du foyer de la maladie qui désole la population de la ville les jeunes personnes confiées à nos soins, Mme de la Guarrine s'est assuré, à Mandeville, un logement approprié aux exigences d'un pensionnat.

Les études seront aussi complètes qu'à la ville. Rien ne sera changé au programme du Washington High School.

L'usage des bains du lac, l'air pur de la campagne, l'exercice modéré sont des avantages que les familles apprécieront.

Le départ pour Mandeville est fixé au samedi 16 du présent mois.

Mme de la Gracerie reviendra en ville à la fin de la saison.

Le trajet de la Nouvelle-Orléans à Mandeville se fait en deux heures. 8 juin ☞

LES soussignés ayant clos leur liquidation au premier juin, continueront la vente des marchandises restant en magasin, et la maison reste ouverte aux acheteurs qui y ont été vendus jusqu'à ce jour.

Désirant n'avoir pour la saison prochaine que des marchandises fraîches, nous vendrons une liste ce qui nous reste, savoir:

Dentelles françaises, jaconnats, organdis, barèges, soieries, bas de coton, de fil d'Écosse, de soie, bas d'enfants de toutes grandeurs, etc.

Toiles à draps, 11 et 12/4, de fil pour taies d'oreillers toiles à chemises, damassé pour nappes et serviettes, etc.

Mouchoirs batiste claire en tous genres, avec tulle, gants et autres articles de détail, etc., etc.

Les articles ci-dessus mentionnés sont tous de première qualité, garantis entièrement et seront vendus sans réserve pour clore l'ancien assortiment.

7 juin—30f P. & E. REILLY, Encoig. Royale et Canal.

EN vente chez C. GODIN, libraire relieur, rue de Chartres No 133—
Le Comte de Monte-Cristo, 9 volumes illustrés.
do do 6 volumes in 12.
Proudhon—De la création de l'ordre dans l'humanité, 1 vol.
J. J. Rousseau—Le Contrat Social.

ABONNEMENTS:

A l'Echo des Feuilletons, la 5me livraison est prête à être livrée.
Au Journal de modes La Toilette.
Au Magasin Pittoresque.
Cartes à jour, enveloppes de lettres.
Assortiment de lecture.
Atelier de reliures en tout genre. 7 juin

A LOUER.

UNE MAISON à trois étages, avec une cour spacieuse, logements pour domestiques etc.; située rue de l'Esplanade, No. 77, entre Conde et Royale, Première Municipalité. S'adresser à [illegible] LUCAS, [illegible]
11 juin—1m

STEAMER
# FALCON.

NOUS venons encore solliciter les dames de vouloir examiner deux caisses de superbes toiles d'Irlande, douzes et 11 du Falcon, reçues ce matin par le steamship Falcon.

9 juin THOMAS BRADY, 27, rue de Chartres.

COGNAC—16 demi pipes eau de vie façon Dock de Londres, Otard, Dupuy 1846;
10 demi pipes eau de vie pale, Otard, Dupuy 1846
20 quarts de pipes eau de vie do do 1845
AUSSI—Quelques demi pipes et quarts de A Dumont Jne, maintenant en déchargement du navire Vaillant et à vendre par
16 mai—a A. DELAMARE, No. 26 rue St Louis

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 18 sur 28, et toujours en main, un assortiment complet de chaudières à sucre en fer forgé et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les derniers modèles du New-York, à vendre par BONNER SMITH,
16ja—3m 28, rue du Camp

J. N. RICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTEURS
*De Cigares de la Havane, Café et Sucre,*
No 17, rue Commune.

# TH. MOREAU,
**PARFUMEUR, rue Royale, No. 162**

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il fera mardi prochain, 20 du courant, l'ouverture d'un magasin provisoire dans le local ci-devant occupé par Mme Sue-Rose Delamay.

En raison du sinistre arrivé à sa maison de commerce le 3 du présent mois, Thre. Moreau prévient que les marchandises augmentées de cinquante colis arrivés depuis l'inondation, par les navires Oregon, Messes, Brunswick, Charlemagne et Fides, du Havre, à des prix de beaucoup au-dessous du cours ordinaire par la raison que le local qu'il occupe ne lui permet pas de les recevoir ces marchandises et celles qu'il attend.

Il est inutile de faire le détail des articles offerts aujourd'hui, le public sait que le magasin de Th. Moreau est un des mieux assortis en articles de fantaisie et de bon goût et principalement en un choix considérable de toilettes d'hommes.

MM. les COIFFEURS trouveront comme par le passé un assortiment complet des articles qui les concernent.

A VENDRE à l'arrivée du navire Indiana, de New-York:
60 quarts de pipes vin de Xérès
30 huitièmes do do do
40 quarts do Burgundy Port;
800,000 bouchons ordinaires et communs;
150,000 do pointus, fins.
Par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
18 juin No. 35 rue Natchez

CAFE.—Quelques sacs café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
18 juin 31, rue de la Commune.

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane, toujours en main, à vendre par LABORDE & XIQUES,
18 juin 31, rue de la Commune.

MIEL blanc supérieur de la Havane, en barriques de 30 gallons chaque, à vendre par LABORDE & XIQUES,
18 juin 31, rue de la Commune.

INDIGO supérieur de Guatimala, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
18 juin 31, rue de la Commune.

PEAUX MEXICAINES—256 peaux chèvres mexicaines, venant d'arriver de Tampico, par la goelette Renaissance, sera vendre par R. D. BLOSSMAN,
19je 13, rue Conti

VANILLE—Une caisse de vanille fraîche, pour clore une consignation, à vendre par R. D. BLOSSMAN,
19je 13, rue Conti

Bottes, Brodequins, Souliers, assortiment en débarquement du navire Cabarga, et en magasin, qualités pour hommes, femmes et enfans, à vendre par PROST & Co,
18 juin No. 10 rue des Magasins

CHAPEAUX, CASQUETTES, &c.—Un assortiment général de chapeaux en soie, fourrures, feutres et laine. Aussi, chapeaux de laine et de paille, à vendre par PROST & CO,
18 juin 10, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—Des Regalias, Dudalma, Reada et San Carlos, en débarquement du brick Isabella Reed, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
18 juin 17, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, constamment en magasin, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
18 juin 17, rue Commune.

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBON.

ONT constamment en main un approvisionnement de charbon de English Canal, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du chantier de la Bourse, entre Conti et St Louis, au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. 4 mai ☞

B. CLAUDEL, Bandagiste,
Ex-commis Bandagiste de Chanvier, No. 172.

REPOLIT les vieilles GLACES et les remet à NEUFS. [illegible] [illegible] [illegible] 30 juin—1m

CHANGE—[illegible] [illegible]